Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260430-2026_064-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 30 avril 2026

L'an 2026, le jeudi 30 avril à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 24 avril, s'est réuni à sous la présidence de Monsieur Sébastien WACRENIER, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Gilles BERNARD, Benoît BERNY, Jean-Michel BOUEDEC, Myriam CHENAIS, Claudine CORFDIR, Bernard COSPEREC, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christian FAIVRET, Marilyne FEBVIN, Maryse FLEGEO BRACHET, Bérangère FRITZ, René GRY, David GUILLOUX, Jean-Luc GUILLOUX, Eric JEAN, Michel LAVOLE, Martine LE BARTZ, Erwan LE CORRE, Monique LE CREN, Solenn LE FERREC, Annie LE GAL, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Caroline NENEZ, Pierre-Marie QUESSEVEUR, Fabrice RAUD, Yvonne RAYER, Benoît RIVALAN, Natacha SANNIER, Daniel SKOCZ, Morgane ULLIAC, Liliane VAILLANT, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Laurent BOUKANDJA, Christophe CARARIC, Floriane GUILLANIC, Annie LE GOFF, Thierry LE NY, Gwendoline LE STER, Gérard RIO, Laëtitia ROYANT, Raymond SIOU, Corinne VOLA*

Pouvoirs : Laurent BOUKANDJA à Martine LE BARTZ, Floriane GUILLANIC à Michel MORVANT, Thierry LE NY à Yvonne RAYER, Gwendoline LE STER à Paul COZIC, Laëtitia ROYANT à Sébastien WACRENIER, Corinne VOLA à Jean-Luc GUILLOUX

Nombre de membres au conseil :	***44***
Présents :	***34***
Votants :	***40***

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommée secrétaire de séance : Renée COURTEL

2026_064

Vie institutionnelle – Désignation d'un représentant à Morbihan Energies

Le conseil,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33, L2121-21 et L. 5211-1 ;
Vu l'adhésion de Roi Morvan communauté au SDEM ;
Vu les statuts du SDEM ;
Vu les résultats du scrutin ;

Considérant que les statuts du SDEM prévoient que :

- le nombre de membres au sein du comité syndical est porté à 1 titulaire pour Roi Morvan communauté ;
- il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants.
- l'organe délibérant, à l'unanimité, a décidé de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations, sauf en cas de disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260430-2026_064-DE

DÉSIGNE

En tant que représentant de la communauté au sein de Morbihan Energies le conseiller communautaire suivant :

1 titulaire
Jean-Charles LOHE

→ ***Adopté à l'unanimité***

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Sébastien WACRENIER

ROI MORVAN Communauté